



NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2026-01

1, place A. Mounié-92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

WEEK-END LONGE-CÔTE A ASNELLES **

(du samedi 19/09/2026 au lundi 21/09/2026)

Animateur : Jean-Claude PICHON

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, pratiquant de manière régulière l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2025-2026 avec assurance IRA à minima.

Nombre de participants : 10 au minimum, 20 au maximum

Ce séjour de 3 jours avec 2 nuitées est basé sur un déplacement en voitures personnelles, avec co-voiturage.

Le début du séjour est fixé au samedi 19 septembre 2026 à partir de 11h30, au lieu d'hébergement ci-dessous, pour un pique-nique tiré du sac pris sur la plage si le temps le permet.

La fin du séjour est fixée au lundi 21 septembre 2026 à 17h00, après la randonnée de l'après-midi .

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique du longe-côtes et de la randonnée pédestre sur la côte normande.

Trois séances de longe-côtes sont organisées par l'hébergeur le samedi après-midi et les dimanche et lundi matin. Il est recommandé de se munir d'une combinaison (type shorty suffit) et de chaussons de marche aquatique.

L'organisateur peut prêter des combinaisons si nécessaire,, mais il est préférable d'avoir son équipement (25€ le shorty chez Decathlon)

Deux courtes randonnées permettront de découvrir les environs les dimanche et lundi après-midi.

Programme susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques.

HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au village de vacances « Les Tourelles » à ASNELLES sur les plages du Débarquement, en pension complète, hors boisson, en chambre de 2 personnes avec sanitaires, et un pique-nique sera fourni, pour le déjeuner du dimanche et du lundi (les participants sont priés de se munir de boîtes et d'une gourde)

Des places en chambre individuelles sont possibles en nombre très limité.

Les lits sont faits à l'arrivée, le linge de toilette est fourni.

COUT DU SEJOUR

Le prix du séjour est fixé à 270,00 € par personne.

Ce prix comprend :

- La pension complète, hors boisson, du dîner du samedi au déjeuner du lundi,
- Chambre à 2 personnes, avec salle de bain /WC
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- Les 3 séances de longe-côtes organisées par un club local
- Le "pot dit de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage jusqu'à Asnelles et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Le pique-nique du samedi
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Le supplément pour chambre individuelle, si disponible, est de 40,00€

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913F – SIRET : 30358816400044.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 600 kms y compris aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 57 € A/R selon itinéraire. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place). Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 10/07/2025 au plus tard.

Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour en se connectant à BilletWeb via le site AVF Rando.

Début des Pré-inscriptions : 10/07/2025 - Fin des Pré-inscriptions : 25/07/2025.

Priorité sera donnée aux adhérents n'ayant participé à aucun des 5 derniers séjours rando AVF.

INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **30/07/2025**, un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives proposées par la FFRP.

AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat qui vous revient.

REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

Par CB : Avant le 08/08/2025

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 19/07/2026**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

Par Chèque

Chèque **d'acompte de 81 €** (à joindre au contrat signé que vous nous retournerez).

+ Primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Date limite : 08/08/2025

Solde du séjour : avant le 19/07/2026

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

-Annulation faite, au plus tard, le **19 juillet 2026** : restitution des sommes versées, moins les frais de dossier

-Annulation postérieure au **19 juillet 2026** : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment à l'aise en milieu aquatique pour apprécier pleinement ce séjour. Il n'est cependant pas nécessaire de savoir nager.

Amicalement,

Jean-Claude PICHON, Animateur du séjour

Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF [http://avfantony.com/Activités/Marche_randonnée/RANDONNEES PEDESTRES/](http://avfantony.com/Activités/Marche_randonnée/RANDONNEES_PEDESTRES/) conditions générales de vente-notice assurance.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913^F – SIRET : 30358816400044.